

# Pourquoi Aménager ?

**L'enfant a le sentiment que quelque chose dysfonctionne,**

**Que l'on attend de lui**

**AUTRE CHOSE**

**que ce qu'il est en mesure de produire**

# Pourquoi Aménager ?

**Imaginez**

**Vous devez conduire un semi-remorque**

**en marche arrière**

**sur un long trajet**

**en effectuant des manœuvres**

**les yeux fermés**

# Pourquoi Aménager ?

**Alors que**

**Vous avez l'habitude**

**de conduire une petite voiture trois portes**

**sur autoroute**

**avec régulateur de vitesse, G.P.S. et caméra de recul**

# Les aménagements pour favoriser l'accès aux apprentissages

## Leur but est de :

- Préserver le plaisir d'apprendre, le restaurer si nécessaire
- Compenser les difficultés
- Limiter l'excès d'effort et libérer des ressources cognitives.
- Respecter une éventuelle lenteur et fatigabilité
- Permettre ou faciliter l'accès aux connaissances (ex. le tutorat)
- **Maintenir une bonne estime de soi**

# Les aménagements pour favoriser l'accès aux apprentissages

- Il ne s'agit pas de freiner l'autonomisation de l'enfant
- Il ne s'agit pas d'éviter le contact avec la langue écrite  
**Seulement de prendre en compte ses difficultés**
- Les aménagements sont à adapter à chaque enfant en fonction de :
  - ses besoins
  - la nature et l'intensité du trouble

# Les dispositifs prévus par l'Éducation nationale

- Ils officialisent les aménagements
- Ils facilitent la transmission tout au long du cursus scolaire de l'enfant
- Ils sont à réactualiser au minimum une fois par an

# Les dispositifs pour favoriser l'accès aux apprentissages

- **P.P.R.E. : Programme Personnalisé de Réussite Éducative**
  - Dispositif de soutien pédagogique sur une durée limitée
- **P.A.P. : Projet d'Accompagnement Personnalisé**
  - Les difficultés résultent d'un trouble des apprentissages.
- **P.P.S. : Projet Personnalisé de Scolarisation**
  - Dispositif M.D.P.H./M.D.A.

Maison Départementale des Personnes Handicapées / Maison Départementale de l'Autonomie

# P.P.R.E.

## Programme Personnalisé de Réussite Éducative

- Dispositif de soutien pédagogique sur une durée limitée
- A l'initiative de l'équipe pédagogique
- Destiné à répondre aux difficultés relevées
- Document écrit avec objectifs, modalités, échéances, évaluations
- Signé entre l'élève, la famille et l'établissement
  - Si difficultés non encore diagnostiquées
  - Si difficultés ne relevant pas de troubles spécifiques et durables

# P.A.P.

## Projet d'Accompagnement Personnalisé

- Peut être mis en place à la demande de l'équipe enseignante, de l'élève majeur ou de sa famille.
- **Constat** des troubles réalisé via le recueil des bilans médicaux et/ou paramédicaux par le médecin scolaire.
- **Élaboration** du P.A.P. par le chef d'établissement avec l'équipe éducative en y associant la famille et les professionnels concernés.
- Professeur des écoles ou Professeur principal chargé de **coordonner** la mise en place et son suivi.
- **Renouvelable et « ajustable »** tous les ans.

# P.P.S.

## Projet Personnalisé de Scolarisation

- S'adresse aux élèves relevant d'une situation de handicap
- La famille sollicite un P.P.S. à la M.D.P.H.
- Maître d'œuvre : l'enseignant référent
- Peut permettre :
  - ◆ L'orientation vers une scolarisation adaptée
  - ◆ Un aménagement pédagogique
  - ◆ Des mesures d'accompagnement (S.E.S.S.A.D., A.V.S., ...)
  - ◆ L'attribution de Matériel Pédagogique Adapté
  - ◆ Des aménagements aux examens
  - ◆ ESS 1 fois/an

# SITOGRAPHIE

- Site de l'apedys : <https://www.apedys.org>
- Site dyspositif : <https://www.dys-positif.fr>
- Dyspraxique mais fantastique (fédération) :  
<https://www.dyspraxie.info>
- Site Dysmoi : <https://www.dysmoi.fr/troubles-dapprentissage>
- Normandie Pédiatrie : <http://www.normandie-pediatrie.org>

